



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
**SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 SEPTEMBRE 2020**

**PRESENTS** : Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Bernard CAVALLO, Thibault DALLAPORTA, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, L'HERMITE Charlotte, LOPEZ Sabine, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Nicolas ROBERTO, Erik ROGER.

**EXCUSEE** : Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Serge RENIET.

*En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police. L'assemblée accepte à l'unanimité.*

**1. Fixation des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et de certains conseillers municipaux délégués.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité des votants (une abstention) de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Indemnités brutes mensuelles élus					
Fonction	Nom	TAUX max	MONTANT Max	TAUX à voter	MONTANT
Maire	Dallaporta	40,3	1567,43	30	1166,82
1er adjoint	Cavallo	10,7	416,17	5	194,47
2ème adjoint	Roger	10,7	416,17	1	38,89
3ème adjoint	Jabre	10,7	416,17	1	38,89
4ème adjoint	Roberto	10,7	416,17	1	38,89
Conseiller	Aubert	3		4	155,58
Conseiller	Lopez	3		2,5	97,24
		<b>Enveloppe Max</b>	<b>3232,09</b>	<b>Enveloppe perçue</b>	<b>1730,783</b>

**2. Cantine scolaire – fixation de la participation des familles qui apportent le panier repas – proposition de gratuité - modification de la délibération 2019-117.**

Les élus décident à l'unanimité d'abroger la délibération 2019-117 et de rendre gratuit le panier repas apporté par les familles dans le cadre d'un PAI.

**3. Vol dans l'église de Simiane le 28 janvier 2018 – annulation de la délibération 2020-32 – abandon du recours contre l'assurance.**

Les conseillers municipaux décident à la majorité (7 votes contre) d'abandonner le recours, le temps d'étudier le dossier et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**4. Vente de la parcelle communale I 277 - fixation du prix et autorisation à donner au Maire ou au 1er adjoint de signer l'acte notarié.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de vendre la parcelle I 277 à M. COUTTON Christian et décide de fixer le prix de vente à 3 132 €, montant correspondant aux frais de mise en sécurité engagés par la commune.

**5. Modification de la délibération 2019-38 - vente du chemin situé à la Lave.**

Les élus décident à l'unanimité de suspendre la délibération 2019-38 concernant la vente du chemin situé à la Lave.

#### **6. Mise en place d'une ligne de Trésorerie.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 €.

#### **7. Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) – demande de report de délais du projet d'aménagement de la place.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de demander le report de délais pour le projet d'aménagement de la place dans le cadre de la demande de subvention PAS.

#### **8. Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021-2023.**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter l'adhésion de la commune au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021-2023.

#### **9. Participation à l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).**

Les élus décident à l'unanimité de solliciter l'adhésion de la commune à l'Opération de Revitalisation des Territoires porté par la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon.

#### **10. Délibération 2020-27 - transfert de la demande de subvention Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) pour des travaux de voirie.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de modifier la délibération 2020-27 et de solliciter auprès du Conseil Départemental le transfert de la demande de subvention FODAC pour des travaux de voirie (à la place des travaux sur l'éclairage public).

#### **11. Décision modificative – budget eau et assainissement.**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative présentée pour le budget principal afin d'équilibrer les amortissements.

#### **12. Modification des jours d'ouverture de la mairie au public.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de modifier les jours d'ouverture de la mairie. L'accueil du public se fera : les lundi et vendredi de 14h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### **13. Délégation du conseil municipal au Maire – modification de la délibération 2020-71.**

Les élus décident à l'unanimité de modifier la délibération 2020-71 et donnent en complément la délégation n°29 au Maire : ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

#### **14. Personnel communal – création d'un poste de remplaçant au service technique - école et cantine.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste de remplaçant au service technique – école et cantine afin de pallier une absence momentanée du personnel titulaire.

#### **15. Personnel communal – création d'un poste de remplaçant au service technique – voirie.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer un poste de remplaçant au service technique – voirie afin de pallier une absence momentanée du personnel titulaire.

#### **16. Dotation spéciale à l'investissement local – demande de subvention pour des travaux d'assainissement.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de déposer 2 dossiers de demande de subvention au titre de la DSIL :

- à compter du 15 septembre 2020 : pour financer les travaux de réfection des stations d'épuration
- en janvier 2021 : dépôt d'une demande de principe, le ou les projets seront décidés d'ici la fin 2020.

#### **17. Création d'une commission citoyenne pour le service de l'eau.**

Les élus décident à l'unanimité de créer une commission citoyenne pour le service de l'eau afin de parvenir avec l'aide des administrés à mettre en relation les abonnés et les bouches à clés. Ceci permettra à terme de savoir avec précision quel abonné sera impacté lorsqu'il est procédé à une coupure du réseau d'eau potable.

#### **18. Demande de subvention au titre des amendes de police.**

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour financer des travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie.

Fait à Simiane la Rotonde, le 15 septembre 2020.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

